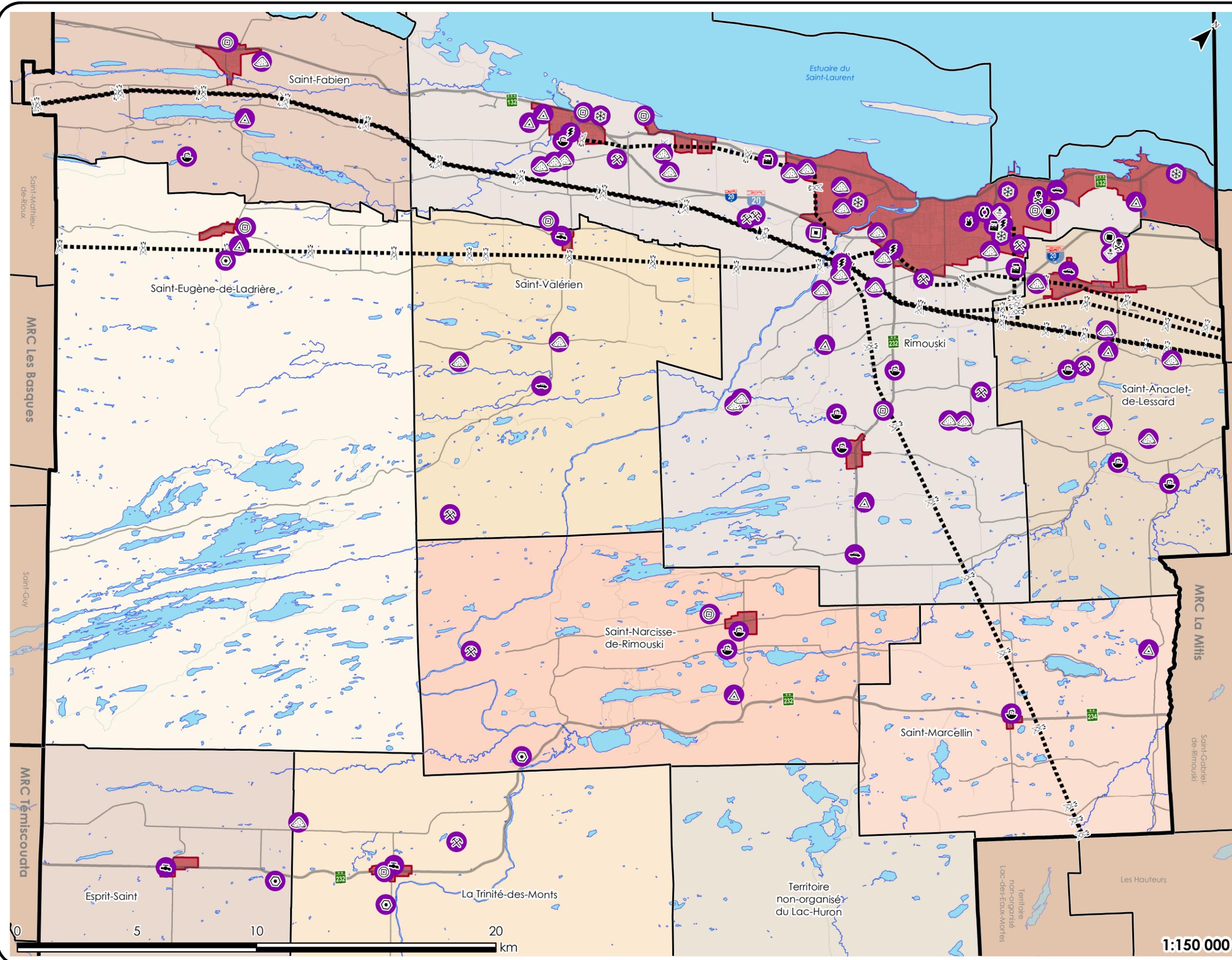


Plan 8.2
LOCALISATION DES ACTIVITÉS
COMPORTANT DES CONTRAINTES
DE NATURE ANTHROPIQUE
 SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE



- Contrainte anthropique 07-13
- Poste de transformation électrique
 - Sablière
 - Carrière
 - Usine de béton ou de béton bitumineux
 - Centre de transfert de déchets dangereux
 - Lieu d'enfouissement sanitaire
 - Centre de traitement des boues
 - Centre de traitement des sols contaminés
 - Cour de récupération de pièces automobiles
 - Crématorium
 - Dépôt de neige usée
 - Dépôt en tranchée
 - Lieu d'élimination des matières résiduelles désaffectées
 - Ouvrage d'assainissement des eaux usées
 - Puit collectif public (Institutionnel)
 - Source d'approvisionnement en eau potable
 - Système de récupération des matières résiduelles
- Périmètre urbain 21-03
- Ligne haute tension (ver. 2013)

Projection cartographique: MTM 6 Système de coordonnées planes du Québec.
 Système de référence géodésique: NAD 83.
 Sources des données:
 Base de données topographiques du Québec,
 Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et MRC de Rimouski-Neigette.
 © Gouvernement du Québec.
 © MRC de Rimouski-Neigette. Tous droits réservés.
 DOCUMENT: 21-03_Plan_08-2-MXD Imprimé le 2021-09-07 13:04

Préparé par: Lucie Alice Côté	Vérifié par: Bernard Guimond
----------------------------------	---------------------------------

Schéma d'aménagement et de développement 11-09
 Règlement 21-03
 Projet le 10 mars 2021
 Adopté le 9 juin 2021
 En vigueur le 12 juillet 2021

1:150 000